



DISTRICT PARISIEN
DE FOOTBALL

PARIS
10 MARS 2022
NUMÉRO // 22

JOURNAL NUMÉRIQUE



Détection U14F

Du 9 MARS 2022



www.district75foot.fff.fr



@d75foot

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Tirages des Coupes

Tournoi E-FOOT

Informations

Formations

Procès-Verbaux

Annexes



COMMISSIONS DE LA SEMAINE

- Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes
- CDPME
- Commission d'Organisation des Compétitions





eFoot⁺

DÉBUT DU TOURNOIS



E-CLUB
FFF

METS TON CLUB SUR LA CARTE

Représente ton club dans la compétition eFoot
de la Fédération Française de Football.

Affronte les joueurs de la France entière jusqu'à la

GRANDE FINALE À CLAIREFONTAINE

LE 21 MAI 2022

TOURNOI

E-FOOT



La compétition E-FOOT a bien commencé, avec 52 participants inscrits, 22 clubs représentés.

Nous sommes au 16ème de finale et la compétition se passe à merveille les participants font preuve de faire Play et d'enthousiasme pendant ce tournoi.

Les joueurs vont se rencontrer au cours des 3 prochaines semaines dans le but de se qualifier pour la finale départementale au siège du District Parisien de football.

Les meilleurs d'entre eux seront qualifiés pour la manche régionale et affronteront les vainqueurs des autres Districts d'Ile de France.

Suivez la compétition sur le lien suivant :

[Tournoi E-Cup FFF District75 | Toornament](#)



SUITE

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

La Commission d'Organisation des Compétitions à procédé aux Tirages des coupes départementale le **mardi 8 MARS 2022**.

< 1/2 Finale Coupe Dep Paris Seniors

DIMANCHE 17 AVRIL 2022 - 15H00



CAMILLIENNE SP

—

PARIS 13 ATLETICO 2



DIMANCHE 17 AVRIL 2022 - 15H30



ESPERANCE PARIS 19È

—

PARIS CA



< 1/4 de finale coupe Départ. 75 Sen Féminines

SAMEDI 16 AVRIL 2022 - 17H00



P.U.C.

—

P.U.C. 2



SAMEDI 16 AVRIL 2022 - 17H00



SEIZIEME ES

—

PARIS CA 2



SAMEDI 16 AVRIL 2022 - 17H30



PARIS 15 A.C. 2

—

PARIS 15 A.C.



SAMEDI 16 AVRIL 2022 - 17H30



PARIS FC 2

—

PARIS XI US



Retrouvez tous les tirages et les résultats sur notre site :
rubrique compétitions.

EVENEMENT de la SEMAINE

Détection

U14F

Le mercredi 9 mars a eu lieu la première détection pour la catégorie U14 F. Pour cette première édition, 32 joueuses représentant les clubs suivants : LA SALESIEENNE, OFC COURONNES, ES 16^{ème}, SOLITAIRES FC, ES PETITS ANGES, AC PARIS 15, PUC, PARIS 13 ATLETICO.

La détection s'est déroulée autour de deux axes principaux:

- Une partie match 11 contre 11,
- Une partie technique à base de différents ateliers.

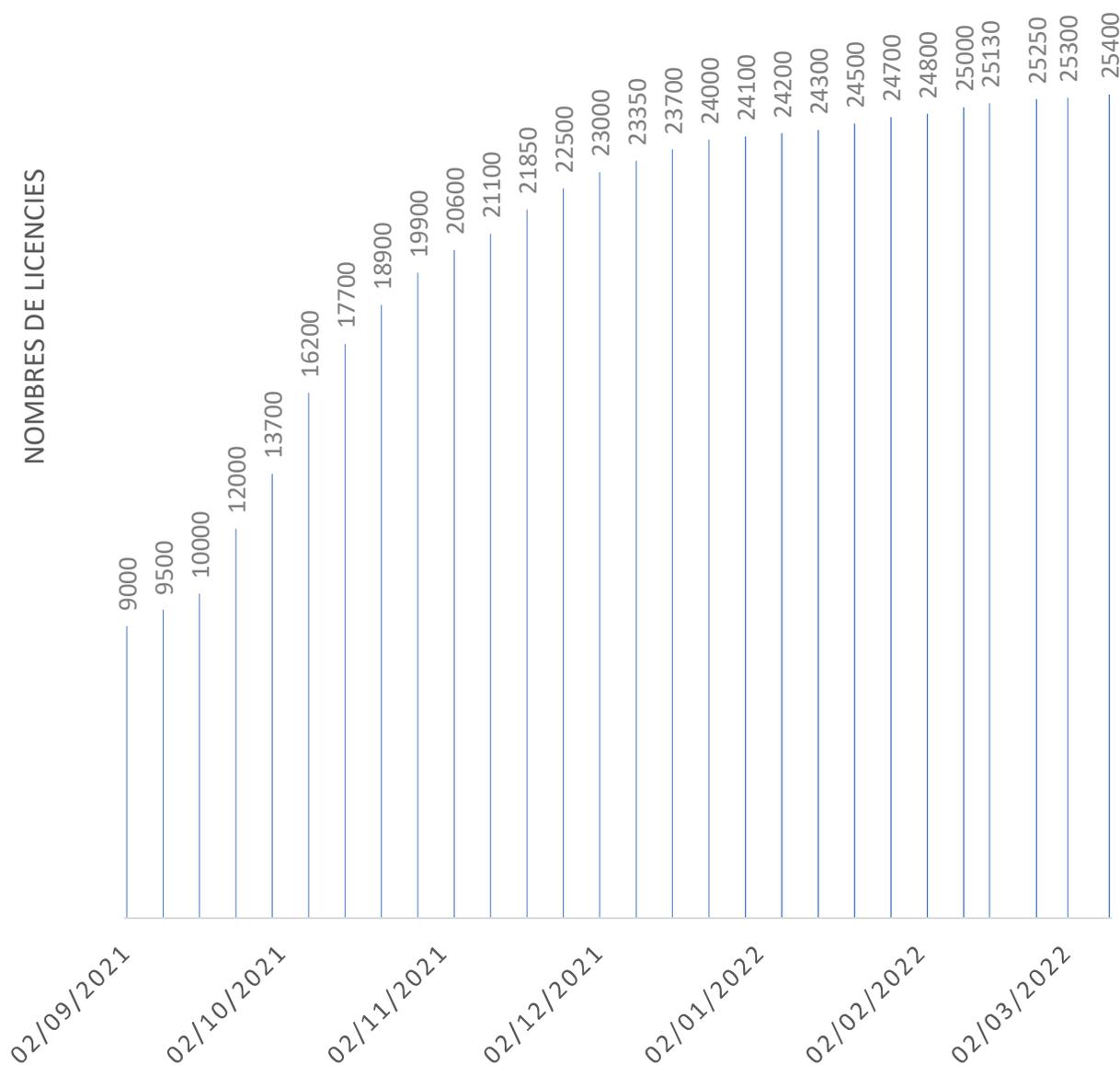
Les joueuses ont fait preuve d'enthousiasme, de détermination et de motivation pour faire de cet après-midi un bel instant de football.

Rendez-vous sur notre site pour voir toutes les photos de cette détection.



LE NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25000 licenciés et licenciées.



25400

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS SPORTIFS D'EXCELLENCE (CHASE) POUR ARBITRES

Le District Parisien en partenariat avec
l'Académie de Paris et l'UNSS lance
la première classe CHASE
Spécifique Arbitrage !

Tu es passionné(e) de football, licencié(e) ou non
l'arbitrage de haut niveau t'intéresse ?

CES CLASSES SONT FAITES POUR TOI !

Conditions :

- Avoir minimum 14 ans pour les collégien(ne)s
- Entrer en seconde pour les lycéen(ne)s



PARTENAIRES

CONTACT

Article 11. – Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9). Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

LES PÉRIODES DE CHANGEMENT DE CLUB

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels :

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.



PRÉCISION SUITE À LA SAISON BLANCHE

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.



RAPPEL

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, **une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »



LES FORMATIONS DISPONIBLES

A toutes les personnes passionnées de Football désireuse de s'investir, et d'évoluer, voici les formations que le District Parisien propose en collaboration avec l'IR2F.

	<p>FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES</p> <p>Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F : https://paris-idf.fff.fr/formations/</p> <p>Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter</p> <p>le correspondant IR2F Tél : 01 85 90 03 79 Email : formations@paris-idf.fff.fr</p>
	<p>FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES</p> <p>Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/formations/</p> <p>Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter. Cliquer sur « s'inscrire », afin de finaliser son inscription</p>
	<p>FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE</p> <p>Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/category/arbitres/</p> <p>Cliquer sur FORMATION ARBITRE, En bas de page choisir sa formation puis récupérer le dossier de candidature » à compléter Cliquer sur « s'inscrire», afin de finaliser son inscription</p> <div style="border: 1px solid white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Session 3 12, 13, 19 et 20 mars 2022</p> </div>

FORMATIONS

EDUCATEURS ET EDUCATRICES



Inscrivez-vous pour les prochaines formations du District



Inscription sur :

<https://paris-idf.fff.fr/category/educateurs/> rubrique CF et modules

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite.

Les places sont limitées.

MODULE GARDIEN INITIATION

Le District a effectué 1 session : module GARDIEN INITIATION.

Le CTD DAP Anthony FOURNIER a formé les 12 participants présents.

Contenu de la formation

Le public et le jeu :

Identifier l'activité des gardiens de but dans le jeu.

L'éducateur(trice) et l'entraînement :

Maitriser les différentes parties d'une séance (jeu, situation et exercice) et adapter des interventions pédagogiques.

L'éducateur(trice) en situation :

Analyser sa pratique et faire part de ses difficultés, maitriser la démarche pédagogique, et les méthodes inhérentes à chaque procédé d'entraînement.

L'éducateur(trice) et l'accompagnement :

Développer un climat relationnel favorable à l'épanouissement et l'engagement, des gardiens de but durant l'entraînement et le match, connaître l'organisation des pratiques et proposer un coaching du gardien de but adapté.





PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans

Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022	Max Rousié
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC
26/05/2022	27/05/2022	

U11 - Module 9-10 ans

Date Début	Date Fin	Localité
28/10/2021	29/10/2021	District
23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
27/04/2022	28/04/2022	
30/05/2022	31/05/2022	

CFF2

U13 - Module 11-12 ans

Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District
28/02/2022	01/03/2022	Max rousié
06/04/2022	07/04/2022	

U15 - Module 13-14 ans

Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	03/03/2022	
04/04/2022	05/04/2022	
24/05/2022	25/05/2022	

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans

Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022	

SEN - Module Seniors

Date Début	Date Fin	Localité
22/12/2021	23/12/2021	
21/04/2021	22/04/2022	

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-

Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT

DATE DE FIN

LIEU

24/02/2022	24/02/2022	ANNULE PAR IIR2F
06/04/2022	06/04/2022	
04/06/2022	04/06/2022	

Procès-verbaux



COMMISSIONS DE LA SEMAINE

- Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 28/02/2022
- CDPME du 07/03/2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 08/03/2022





Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL

Réunion du 28 Février 2022

Président : M. André-Paul TROUDART

Présents : MM. Jean BLEHOUIN, Jacques LAVIGNE

Assiste : M. Marc VINCENTI

APPEL DE L'AS PARIS d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 06/01/22 :

Rencontre : 23409240 – AS PARIS / ESPERANCE PARIS 19^{ème} – SENIORS D1 du 21/11/2021

Le Comité prend acte du courriel envoyé par l'AS PARIS le 28 février 2022, qui renonce à faire appel de la décision de première instance et clos le dossier.

APPEL DE CHAMPIONNET SPORTS d'une décision de la Commission d'Organisation des Championnats du 18/01/22 :

Rencontre : 23485904 – CHAMPIONNET SPORT / RACING CLUB 18 – CDM D1 du 12/12/2021

« Après troisième et dernier appel de la feuille de match qui est resté sans effet.

La commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de CHAMPIONNET SPORTS score 0/3 et lui inflige une amende de 50 € (cf annexe financière) »

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Absence non excusée de représentants du club de RACING CLUB 18 ;

Considérant que le club de CHAMPIONNET SPORTS conteste la décision de la commission de première instance qui, suite aux demandes successives restées sans réponses concernant la feuille de match, a décidé de lui donner match perdu par pénalité (-1 point),

Considérant qu'aucun élément nouveau ne peut être retenu suite à la lecture de l'appel du club de CHAMPIONNET SPORTS et l'audition de M. Yann DESPLAN, éducateur du club de CHAMPIONNET SPORTS

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Le Comité,

Jugeant en appel

Confirme la décision de première instance.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions fixées par l'article 31.1 du règlement sportif de la Ligue de Paris Ile de France de Football accompagné du droit d'appel fixé à l'annexe financier du District Parisien de Football et de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

APPEL DE L'AF PARIS 18 d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 20/01/22 :
Rencontre : 23434390 – PARIS UNIVERSITE CLUB (2) / AF PARIS 18 – U16 D2.B du 09/01/2022

« Lecture du mail d'évocation adressé par l'AF PARIS 18 effectué à partir d'une boîte mail autre que la boîte officielle du club dans les délais réglementaires concernant l'arbitrage de la rencontre.

La commission décide que cette évocation est irrecevable car elle n'a pas été faite au moyen de la boîte officielle du club [article 30.12 des règlements sportifs généraux district 75 saison 2021/2022 page 31] mais également que le motif invoqué n'est pas un des motifs indiqués dans le paragraphe 2 de l'article 187 des Règlements Généraux.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.»

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire irrecevable en la forme car, pour être recevable, ce dernier aurait dû être effectué à partir de la boîte officielle du club ;

Ayant dument constaté l'absence non excusée du représentant du club de l'AF PARIS 18, club appelant de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 20/01/22 ;

Après audition de M. Luc MANGA, éducateur du PUC ;

Après lecture de cet appel, qui n'apporte aucun nouvel élément pouvant infléchir la décision de la première instance quant à l'évocation concernant un fait d'arbitrage, qui aurait dû être mentionné avant le match,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Le Comité,

Jugeant en appel

Confirme la décision de première instance.

A noter, qu'un représentant du club de l'AF Paris 18 s'est présenté à 19h25 ne permettant pas de l'auditionner, M. Luc MANGA du club du PUC et des membres du Comité étant déjà partis.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions fixées par l'article 31.1 du règlement sportif de la Ligue de Paris Ile de France de Football accompagné du droit d'appel fixé à l'annexe financier du District Parisien de Football et de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

M. TROUDART, le Président

M. VINCENTI, le Secrétaire de Séance



Commission C.D.P.M.E

PROCES-VERBAL

Réunion du 07/03/2022

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents : M. Jean-François CHERUBIN - M. Gaston GUENA - M. Pierre-Yves KERLOC'H - M. Ndala MAKANGU - M. Lucien SIBA (CDA).

Excusés : M. Eric SANDJIVY - M. Arnaud CIVIT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Ouverture de la séance à 19h05

INFORMATIONS

Match n° 23409382 Paris Alesia / ES 16ème Senior D2 du 20/03/2022

Après un entretien amical et un échange convivial avec Mr Nuno Filipe MIGUEL (Président de ES 16^{ème}), Mr Erwan LE GOUALEC (Directeur technique de ES 16^{ème}) et Mr Ludovic SCOLASTIQUE (Dirigeant) de l'ES 16^{ème}, Mme Nathalie SEVENO (Présidente de Paris Alesia) et Mr Christian CHICAUD (Educateur de Paris Alesia), la commission décide de désigner 3 arbitres officiels, un délégué de la CDPME ainsi qu'un observateur. Le paiement de l'arbitre central sera à la charge du club recevant, celui des deux assistants à la charge des deux clubs et transmet le dossier à la CDA.

Rappel : Dossier transmis par la Commission de discipline du 09/11/21

Match n° 23409791 EFE Sport / Salésienne senior D3. B du 13/03/22

Regrettant l'absence des deux clubs, la commission décide de désigner 3 arbitres officiels ainsi qu'un observateur. Les frais d'arbitrage seront à la charge des deux clubs. La commission demande aux deux clubs de mettre tout en œuvre pour que cette rencontre se déroule dans les meilleures conditions et transmet le dossier à la CDA et à la commission de discipline.

Match n° 23965275 Enfants Passy / AS Paris U18 D3. A du 27/03/22

Rappel : la commission invite pour sa réunion du 14/03/22 à 19h00 au siège du District, les Présidents, Educateurs et Délégués des deux clubs.

Les invitations officielles ont été notifiées par courriel aux clubs concernés.

Dossier transmis par la Commission de discipline du 11/01/22

Match 23930535 Bon Conseil /ES Petits Anges 3 U14 D4. B du 28/05/22

La commission décide de désigner 1 arbitre officiel à la charge du club recevant et transmet le dossier à la CDA.

Formation de délégués officiels.

Accord de la LPIFF (2 formateurs seront présents). En attente de proposition de date par la LPIFF (un samedi matin).

Séance levée à 20h50.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 08/03/2022

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO - Eric SANDJIVY – Jacques RIVALS

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

Petite précision concernant la réunion du 01/03/2022 à laquelle nous avons accueilli un nouveau membre, Jacques RIVALS, dont la nomination a été entérinée lors du CD du 03/02/22. Bienvenue à lui.

C'est bien sûr grâce à sa participation active aux délibérations que certains dossiers bloqués faute d'un nombre suffisant de commissaires ont pu être traités ce jour-là.

SENIORS**CHAMPIONNAT CDM**

Match n° 23485921 Championnet / Suisse de Paris D1 du 13/03/22.

Accord des deux clubs via footclub pour jouer le 20/03/22

La commission donne son accord.

CHAMPIONNATS ANCIENS**Championnat**

Match n° 24144529 Maccabi Paris 2 / ES Parisienne 2 anciens D2. A du 13/03/22

Accord des deux clubs via footclub pour jouer le 22/05/22

Hors la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne son accord.

Match N° 24144588 FC Guyane / CA Paris anciens D2. A du 06/03/22

Lecture de la FMI : absence du club visiteur (CA Paris)

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de PARIS CA et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 24144683 Cap Nord / Couronnes FC anciens D2.B du 06/03/22.

Match retour reporté afin que le match « aller » ait lieu.

La commission fixe la rencontre au 22 mai 2022.

Match n° 23931825 ESPERANCE PARIS 19 / BUTTES CHAUMONT SC critérium +45 ans du 06/03/22

Courriel de Buttes Chaumont en date du 08/03/22 précisant que l'équipe s'est déplacé, a trouvé des installations disponibles tout ceci consigné dans le cahier de présence du stade et attestant l'absence du club recevant.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'ESPERANCE PARIS 19 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

JEUNES**U18****Championnat**

Match n° 23433990 SEIZIEME ES / ESPERANCE PARIS 19 D1 du 27/02/22

Reprise du dossier – Les justificatifs demandés par la commission ont été fournis.

La commission fixe la rencontre au 22 mai 2022.

Match n° 23434028 ES Parisienne / Es 16^{ème} D1 du 13/02/22

Après trois demandes de feuille de match restées infructueuses

La commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de l'ES Parisienne et lui inflige une amende 50 € (cf annexe financière)

Match n° 23434570 Championnet / US Paris XI D2 du 13/03/22

Courriel de US Paris XI du 04/03/22 demandant l'inversion de la rencontre en application de l'Art 23.8 des RSG du district 75.

Rappel article 23.8

23.8 – Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 15 jours avant la rencontre.

Hors la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et SANDJIVY, la commission ne donne pas une suite à cette demande formulée hors délai. Un arbitre officiel est désigné à la charge du club recevant.

Match n° 23965263 UA Chantier / AS Paris D3.A du 13/03/22

Courriel de AS Paris du 07/03/22 demandant l'inversion de la rencontre en application de l'article 23.8. voir extrait ci-dessus.

La commission ne donne pas une suite à cette demande formulée hors délai. Un arbitre officiel est désigné à la charge du club recevant.

Coupe**Match n°24450813 ESPERANCE Paris 19^{ème} / CA Paris 14 du 17/04/22**

Accord des 2 clubs pour jouer le 16/03/22 à 20h00 au stade Ladoumègue.

La commission donne son accord.

DIVERS TOUTES CATEGORIES**HORAIRES OFFICIELS**

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

Enfin,

Il est rappelé que le contrôle du pass 'sanitaire ou vaccinal est **OBLIGATOIRE** et non facultatif et que toute entrave au processus de contrôle sera sanctionnée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Coupe U14 : Match n° 24450832 Solitaires FC / Paris 13 Atlético du 05/03/22

3^{ème} et dernier APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U14 D4.A : Match n° 23930315 PARIS FC 3 / CHANTIER UA 2 du 19/02/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES : SALESIENNE 2 – PARIS 13 ATLETICO 3

COUPE 75 CDM

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U20

FINALISTES : AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U16

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U16 Amitié

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U14

1/2 de finale le 05/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U14 Amitié)

1/4 de finale le 05/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 16/04/22 – tirage le 15 mars

COUPE 75 Anciens

1/8 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 17/04/22 – tirage le 15 mars

1/2 de finale le 22/05/22

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/8 de finale le 05/03/22, date butoir – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 16/04/22, date butoir - tirage le 15 mars

1/2 de finale le 21/05/22, date butoir

Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.